



**Privy Council Office
Bureau du Conseil privé**

Return Bids to / Retourner les soumissions à:

Privy Council Office/Bureau du Conseil privé
Mail Reception Area/Salle de réception de courrier
11 rue Metcalfe Street
Ottawa, Ontario
K1P 5K9

**Solicitation Amendment /
Modification de l'invitation**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Procurement and Contracting Services/
Service des acquisitions et des contrats
90 Sparks, Room/pièce 800
Ottawa, Ontario (Canada) K1A 0A3

Title / Sujet Examen des processus d'établissement de règlements du Canada et des États-Unis		Date 2015-07-02
Solicitation No. - No de l'invitation 50022-14		Amendment No. - No. de la modification 002
Client Reference No. - No de référence du client N/A		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at -2:00 PM on -2015-08-10		Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Time (EDT)
FOB - FAB Does not change - Ne change pas		
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Kim McKortel		
Email Address - Courriel kim.mckortel@pco-bcp.gc.ca		Fax No. - No de Fax 613-947-0484
Destination of Goods, Services and Construction: Destinations des biens, services et construction : Does not change - Ne change pas		

Instructions : Does not change

Instructions : Ne change pas

Delivery Required - Livraison exigée Does not change - Ne change pas	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de telephone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification vise à retirer les critères techniques obligatoires et à apporter des changements aux critères techniques cotés. L'échéance est également reportée au 10 août 2015. Voir les modifications ci-dessous :

MODIFICATIONS À L'INVITATION

1) Table des matières, Partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection

SUPPRIMER : Pièce jointe 1 de la Partie 4, Critères techniques obligatoires et cotés ;

INSÉRER : Pièce jointe 1 de la Partie 4 (Critères techniques cotés)

2) Partie 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX Présentation

SUPPRIMER : Les pièces jointes comprennent le barème de prix et les critères techniques et de gestion obligatoires et cotés

INSÉRER : Les pièces jointes comprennent le barème de prix et les critères techniques cotés

3) Partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection, 1. Procédures d'évaluation, 1.1 Évaluation technique

SUPPRIMER : 1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir la pièce jointe 1 de la partie 4.

4) Partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection – 2. Méthode de sélection – Note la plus élevée dans les limites du budget

SUPPRIMER : 1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;

b) satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et

c) obtenir la cotation numérique minimale de 98 pour les critères d'évaluation techniques qui sont cotés. La note est basée sur une échelle de 140 points.

2. Les soumissions qui ne satisfont pas aux exigences a), b) ou c) seront jugées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus grand nombre de points sera recommandée pour l'adjudication d'un contrat, à condition que le prix total évalué (Annexe 1 de la Partie 3) ne dépasse pas le budget affecté à l'exécution des travaux.



3. Si plus d'un soumissionnaire obtient la cote maximale, c'est celui ayant le prix total évalué le plus bas (Annexe 1 de la Partie 3) qui sera recommandé pour l'obtention du contrat. Si plus d'un soumissionnaire obtiennent la cote maximale et que ces soumissionnaires ont le même prix total évalué (Annexe 1 de la Partie 3), le soumissionnaire ayant obtenu la cote la plus élevée au critère R1 sera recommandé pour l'obtention du contrat.

INSÉRER : 1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;

b) obtenir la cotation numérique minimale de 98 pour les critères d'évaluation techniques qui sont cotés. La note est basée sur une échelle de 140 points.

2. Les soumissions ne répondant pas aux exigences de a) ou b) seront déclarées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus grand nombre de points sera recommandée pour l'adjudication d'un contrat, à condition que le prix total évalué (Annexe 1 de la Partie 3) ne dépasse pas le budget affecté à l'exécution des travaux.

3. Si plus d'un soumissionnaire obtient la cote maximale, c'est celui ayant le prix total évalué le plus bas (Annexe 1 de la Partie 3) qui sera recommandé pour l'obtention du contrat. Si plus d'un soumissionnaire obtiennent la cote maximale et que ces soumissionnaires ont le même prix total évalué (Annexe 1 de la Partie 3), le soumissionnaire ayant obtenu la cote la plus élevée au critère R1 sera recommandé pour l'obtention du contrat.

5) Pièce jointe 1 de la Partie 4, Critères techniques obligatoires et cotés

SUPPRIMER au complet.

INSÉRER :

Pièce jointe 1 de la Partie 4 (Critères techniques cotés)

Les renseignements donnés par le fournisseur en réponse à la DP seront évalués conformément aux critères cotés énumérés ci-dessous.



À la clôture des soumissions, le soumissionnaire doit avoir prouvé **HORS DE TOUT DOUTE** que les qualifications de la ressource proposée respectent les exigences précisées dans la présente demande et dans les critères d'évaluation.

Lorsqu'un échéancier est précisé (p. ex. « Dans les dix dernières années ») la date de clôture de la soumission sert de point de référence. L'expérience acquise ou les projets réalisés avant cet échéancier ne seront pas pris en considération.

Les soumissionnaires doivent indiquer une date de commencement, une date de fin et une référence (nom, titre, numéro de téléphone et adresse électronique) pour chaque expérience ou projet présenté en réponse à un critère.

Si la proposition du soumissionnaire n'atteint pas le nombre minimal de points, elle sera jugée non conforme et sera éliminée.

Le terme « au moins » ou « minimum » indique la condition minimale à respecter pour satisfaire à une exigence. Aucun point ne sera accordé si l'exigence minimale n'est pas démontrée.

Définition de « **projet** » : un mandat avec des tâches précises, des livrables et une période déterminée, qui demande au moins 30 jours de travail par la ressource proposée. Un projet peut être réalisé par un consultant, un universitaire, ou dans le cadre des tâches régulières d'un employé.

CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS

	Expérience du soumissionnaire	Note maximale	Points Obtenus	Vérification de l'expérience pertinente mentionnée dans la proposition ou le CV.
R1	<p>Le soumissionnaire doit avoir une expérience dans les dix dernières années de la recherche, de l'analyse et de la recommandation de politiques, ou de la mise en oeuvre de décisions gouvernementales qui touchent au processus de réglementation canadiens et américains, y compris le cadre juridique et le contexte stratégique des organismes de réglementation.</p> <p>Vingt points additionnels seront</p>	<p>Nombre maximal de points : 60</p> <p>1 projet - 10 points 2 projets - 20 points 3 projets - 30 points 4 projets ou plus : 40 points</p> <p>Points additionnels : 20 points</p>		



	<p>accordés si le soumissionnaire peut démontrer de l'expérience dans la recherche, dans la présentation d'analyses ou de recommandations, ou dans la mise en oeuvre de décisions qui touchent aux processus de réglementation au Canada et aux États-Unis.</p> <p>Seuls les projets bénéficiant de l'expérience d'au moins une ressource proposée pour cette DP seront considérés à des fins d'évaluation.</p>			
	Compréhension du besoin	Note maximale	Points Obtenus	Vérification de l'expérience pertinente mentionnée dans la proposition ou le CV.
R2	<p>Le soumissionnaire doit prouver qu'il comprend la complexité, les objectifs et la portée de la DP.</p>	<p>Aucune information fournie - 0 point</p> <p>Faible/Limité : compréhension limitée; reformule l'information donnée dans l'énoncé de travail : 1 à 10 points</p> <p>Passable/Bon : démontre une compréhension passable à bonne de la complexité, des objectifs et de la portée du projet; Développement à partir de ce qui est contenu dans l'énoncé de travail : 11 à 19 points</p>		



		<p>Excellent : Excellente compréhension de la complexité, des objectifs et de la portée du projet : appuyé par l'utilisation de documents/études/recherches extérieurs : 20 à 25 points</p>		
	Approche technique	Note maximale	Points Obtenus	Vérification de l'expérience pertinente mentionnée dans la proposition ou le CV.
R3	<p>L'approche et les méthodes proposées pour recueillir des données et faire les recherches permettront d'atteindre les objectifs du projet.</p>	<p>Aucune information fournie - 0 pt</p> <p>Faible/Limité : L'approche et la discussion des méthodes utilisées pour recueillir des données et faire des recherches ne sont pas suffisamment détaillées pour démontrer que les objectifs du projet seront atteints : 1 à 5 points</p> <p>Passable/Bon : L'approche et la discussion des méthodes utilisées pour recueillir des données et faire des recherches démontrent que les objectifs du projet seront atteints : 6 à 10 points</p> <p>Excellent : L'approche et la discussion des méthodes utilisées pour recueillir des</p>		



		données et faire des recherches démontrent un excellent degré de compréhension et de précision pour atteindre les objectifs du projet : 11 à 15 points		
	Méthode de gestion de projet	Note maximale	Points obtenus	Vérification de l'expérience pertinente mentionnée dans la proposition ou le CV.
R4	<p>Le soumissionnaire doit décrire son approche et sa méthode de gestion de projet pour assurer la qualité du travail et l'atteinte des objectifs du projet. La méthode proposée doit s'appuyer sur un plan de travail et un degré de travail et d'organisation suffisant pour réaliser les tâches.</p> <p>Le degré de travail engagé pour chaque tâche doit s'aligner sur l'objectif et la portée de la méthode proposée, ainsi que sur l'approche technique décrite dans R3.</p>	<p>Aucune information fournie - 0 point</p> <p>Faible/Limité : l'approche de gestion et la méthode du projet sont limitées; il n'y a pas d'organisation logique des tâches à accomplir; des lacunes pourraient compromettre la qualité du projet ou l'atteinte des objectifs : 1 à 5 points</p> <p>Passable/Bon : L'approche de gestion et la méthode du projet démontrent une organisation logique des tâches et de leur organisation; les lacunes ne compromettent pas nécessairement la qualité du travail ou l'atteinte des objectifs du projet : 6 à 10 points</p> <p>Excellent : L'approche de gestion et la méthode du projet démontrent un excellent degré</p>		



		de compréhension et de précision qui assureront que les objectifs du projet sont atteints grâce à une organisation logique; aucune lacune : 11 à 15 points		
	Exemple de travaux écrits par le soumissionnaire	Note maximale	Points obtenus	Vérification de l'expérience pertinente mentionnée dans la proposition ou le CV.
R5	<p>Le soumissionnaire doit présenter un exemple de projet de recherche et d'analyse qu'il a fait précédemment et dont la portée et la complexité sont similaires à celles de la présente demande (p. ex., un rapport final, un rapport intérimaire) afin de démontrer ses capacités de rédaction et d'analyse.</p> <p>Pour répondre à ce critère, seuls les exemples de travaux réalisés par au moins une des ressources (ou une équipe incluant ces ressources) proposées dans cette DP seront considérés à des fins d'évaluation.</p>	<p>Aucun échantillon de travail : 0 point</p> <p>Faible/Limité : l'échantillon présenté est trop technique, le ton et le niveau de précision sont inappropriés pour le public cible, il n'y a pas de séquence logique, il n'y a pas de rigueur analytique et la justesse des conclusions et des recommandations est faible : 1 à 10 points</p> <p>Passable/Bon : Le travail présenté est facile à comprendre, il couvre les points essentiels, il utilise un ton et un degré de précision approprié au public cible, il présente les points dans une séquence logique, et les conclusions et les recommandations s'appuient sur une bonne analyse qui découle du raisonnement fait dans le document : 11 à 19 points</p>		



		Excellent : Le travail présenté est attrayant et convainquant, il couvre en profondeur les points importants, il utilise un ton et un niveau de précision appropriés pour le public cible, il est bien organisé et logique, il présente des analyses et des démonstrations de qualité ou originales et les conclusions et les recommandations sont convaincantes et découlent logiquement du raisonnement fait dans le document : 20 à 25 points		
	Nombre maximum de points : 140 Nombre minimal de points requis : 98			
	Total des points obtenus			